

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 MAI 2010

Membres en exercice : 18	L'an deux mille dix, le dix huit mai , à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Portets, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme THERON, Maire.
Membres présents : 13	Date de la convocation : 12 mai 2010.
Suffrages exprimés : 16	Présents : THERON Marie-France (Maire), PEREZ Jean-Claude, BLANCHARD Corine, MARQUETON Claudie, COURTIN Noël (Adjoints), CAZIMAJOU Didier, COUSSEAU Michel, RENAUD Thierry, GIFFARD Ghislaine, MORTIER Pascal, BAYLE Stéphanie, ENGEL Stéphanie, VACHER Jean-Claude (Conseillers Municipaux).
	Absents avec délégation : DESVAUX Patrick (pouvoir à CAZIMAJOU Didier), JACQUE Fanny (pouvoir à THERON Marie-France), CAZIMAJOU Christiane (pouvoir à BLANCHARD Corine).
	Absent excusé : Néant.
	Absents : HAVERLAN Dominique. VILLECHANOUX Georges.
	Secrétaire de séance : GIFFARD Ghislaine.

PREAMBULE

Mme le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à M. GARCIA, nouveau correspondant du journal « Sud Ouest » pour notre secteur.
Elle donne ensuite lecture du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 13 avril 2010, lequel est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

INSTALLATION DE LA VIDEO PROTECTION : DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire ayant expliqué que l'Etat a ouvert une enveloppe permettant aux communes de s'équiper en système de vidéo protection afin de sécuriser les lieux sensibles et de lutter contre le vandalisme, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de réalisation présenté par le Maire pour les sites de l'église et du port et sollicite l'aide financière de l'Etat au taux de 50% du montant HT des travaux, soit 35.911,00 € sur un montant de travaux de 71.822,00 € HT.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'APPLICATION POUR LA POSE D'UNE HALTE ECO DURABLE ET L'AMENAGEMENT DES ABORDS

Madame le Maire ayant rappelé au Conseil municipal qu'une convention a été signée le 03 mars 2010 entre le Conseil régional d'Aquitaine, la SNCF et la Commune en vue de la pose d'une halte éco durable pour un coût à la charge de la commune de 166.500,00 € subventionnés par le Conseil régional à 70% soit un coût final à la charge de la commune de 49.950,00 €.

Les réunions du Comité de suivi ont défini de nouvelles charges et la commune a sollicité le Conseil régional afin d'obtenir une augmentation de la part subventionnée. Madame le Maire présente donc au Conseil municipal le projet d'avenant concernant l'acquisition foncière (5.000,00 €), la maîtrise d'œuvre (13.000,00 €), l'éclairage (17.800,00 €) et un complément de travaux (37.200,00 €) soit un coût total supplémentaire de 73.000,00 €. Le nouveau coût à la charge de la commune sera donc de 239.500,00 € (166.500,00 € + 73.000,00 €) subventionnés par le Conseil régional d'Aquitaine à 70% soit un coût final pour la commune de 71.850,00 €. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 à la convention d'application pour la pose d'une halte éco-durable et l'aménagement des abords tel que présenté par le Maire et l'autorise à le signer.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FDAEC 2010

Dans le cadre du FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes) versé par le Conseil général, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter la subvention attendue de 15.641,61 € au financement de la restructuration ducimetière communal.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FCAEC 2010

Madame le Maire ayant rappelé que la CDC de PODENSAC a mis en place un Fonds Communautaire d'Aide à l'Équipement des Communes (FCAEC) composé d'une part fixe par commune de 5.000,00 € et d'une attribution de 1,50 € par habitant, et que cette aide pouvait être attribuée, notamment, pour la réalisation d'équipements sportifs et de loisirs, le Conseil municipal, par 15 voix « pour » et 1 abstention (M. ENGEL) décide d'affecter la subvention attendue de 8.333,00 € au financement de l'acquisition d'une patinoire.

CONVENTION DE TRAVAUX AVEC FABRIMACO

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que, par délibération du 03 décembre 2009, celui-ci avait fixé des objectifs concernant la circulation des poids lourds des sociétés FABRIMACO et TERRALYS dans le cadre du projet d'extension de gravière à ST MICHEL DE RIEUFRET ET A ST SELVE et la construction d'une centrale à béton à ST SELVE.

Suite aux entretiens qu'elle a eus avec le responsable de la Société FABRIMACO, Madame le Maire indique qu'une convention de travaux et de passage peut fixer les voies obligatoirement empruntées par les poids lourds des sociétés citées ci-dessus ainsi que les obligations d'entretien de ces voies par lesdites sociétés. A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la convention proposée et autorise le Maire à la signer.

P.L.U. DE PORTETS – COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE BORDEAUX

Considérant que Monsieur Thierry LURTON, qui a attaqué le PLU de PORTETS, sollicite l'annulation du jugement du 19 novembre 2009 rendu par le Tribunal Administratif de BORDEAUX et se pourvoit en Appel, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à défendre et à relever appel du jugement du Tribunal Administratif de BORDEAUX et désigne Maître Jean LAVEISSIERE, Avocat à la Cour, en qualité de conseil de la Commune.

DISSIMULATION DU RESEAU TELEPHONIQUE ALLEE DU MERLOT (PARKING DE LA GARE)

Le Conseil municipal, accepte, à l'unanimité, le devis de France Télécom pour l'enfouissement du réseau téléphonique de l'allée du Merlot (parking de la gare) évalué à 3.058,00 € HT. Il prend acte que les travaux de génie civil seront réalisés sous maîtrise d'œuvre du SDEEG.

DISSIMULATION DU RESEAU TELEPHONIQUE RUES DU MARECHAL LECLERC ET DE LA BONNETERIE

Le Conseil municipal, accepte, à l'unanimité, les devis de France Télécom pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques de la rue du Maréchal Leclerc et de la rue de la Bonneterie, soit :

- pour la Rue du Maréchal Leclerc : 1.035,00 € HT (- 835,66 € dus par France Télécom) = 199,34 € HT ;
- pour la rue de la Bonneterie : 2.070,00 € HT (- 2459,27 € dus par France Télécom) = - 389,27 € HT.

Il prend acte que les travaux de génie civil seront réalisés sous maîtrise d'œuvre du SDEEG et entrent dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg.

QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements du Syndicat de Chasse de PORTETS pour la subvention 2010 attribuée.
- Information concernant des journées de formation à l'utilisation du défibrillateur à l'attention des élus et des agents communaux et des membres d'associations. Il est décidé que cette information sera portée à la connaissance de toutes les associations de PORTETS.
- A la demande de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, les tarifs de l'accueil périscolaire seront revus à compter du 1^{er} septembre 2010 et appliqués en fonction du quotient familial des familles utilisatrices.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 heures.